

## **FLASH EDT**

### **09/01/2020**

## **Création du fond d'indemnisation des victimes des pesticides**

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 a dans son article 70 validé la création dès 2020 d'un fonds d'indemnisation des victimes de pesticides.

Ce fond est adossé à la CCMSA. Il ne sera pas financé par l'Etat malgré la mobilisation des sénateurs. En effet, ce fond sera financé par les régimes existants de sécurité sociale des maladies professionnelles et par une part de la taxe perçue sur les ventes de produits phytopharmaceutiques.

Pour toute information : Anaïs Orban [a-orban@e-d-t.org](mailto:a-orban@e-d-t.org)

Anaïs Orban [a-orban@e-d-t.org](mailto:a-orban@e-d-t.org)